

### Liste de contrôle à l'égard des nouvelles règles de l'impôt sur le revenu fractionné (IRF)

Afin de vous faire épargner du temps dans l'analyse du dossier d'un client à l'égard de ces nouvelles règles, nous avons préparé la présente liste de contrôle qui vous permettra de passer au travers des différents concepts pour déterminer si l'IRF s'applique à votre client ou non. Cette liste de contrôle ne reprend pas chacun des concepts de façon détaillée, mais nous faisons référence aux sections pertinentes du Chapitre D afin de faciliter son utilisation.

N'hésitez pas à nous fournir vos commentaires et recommandations afin de nous aider à la bonifier au cours des prochaines années, et surtout, rappelez-vous qu'une analyse distincte doit être effectuée pour chaque particulier à l'égard de chacune des entités qui lui a versé un revenu.

Nom du client : _____	Année d'imposition : _____	Oui	Non
1) Le particulier est-il un « particulier déterminé » aux fins de l'IRF (voir la section 3.3)? Si vous répondez <b>oui</b> , passez à la question 2. Si vous répondez <b>non</b> , l'IRF ne s'applique pas à ce particulier.			
2) Le particulier a-t-il reçu un revenu qui répond à la définition de « revenu fractionné » (voir les sections 3.4 à 3.4.3, mais plus particulièrement la section 3.4.2.1)? Si vous répondez <b>oui</b> , indiquez la nature du revenu reçu (dividende imposable, intérêts, gains en capital, etc.) et passez à la question 3. Si vous répondez <b>non</b> , l'IRF ne s'applique pas à ce particulier. Nature du revenu reçu : _____			
3) Selon l'âge du particulier, une des exclusions suivantes s'applique-t-elle? Si vous répondez <b>oui</b> à une seule de ces exclusions, les règles de l'IRF ne s'appliquent pas. Dans le cas où vous obtenez uniquement des <b>non</b> , l'IRF s'appliquera.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour tous les particuliers, <b>peu importe leur âge</b> au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce que le <b>conjoint du particulier qui a reçu le revenu (c'est-à-dire l'entrepreneur) est âgé de 65 ans ou plus</b> et que le revenu serait visé par une des exclusions présentées dans la présente question 3 s'il avait été reçu par l'entrepreneur (voir la section 3.5.11)?</li> <li>– Est-ce que le <b>conjoint du particulier qui a reçu le revenu est décédé (bref, l'entrepreneur est décédé)</b> et que le revenu serait visé par une des exclusions présentées dans la présente question 3 s'il avait été reçu par l'entrepreneur dans sa déclaration de revenus finale (voir la section 3.5.11)?</li> <li>– Est-ce que le revenu provient d'un bien qui a été acquis dans le cadre d'un <b>transfert suite à une séparation</b> (voir la section 3.5.2)?</li> <li>– Est-ce que le revenu visé est un gain en capital qui découle d'une <b>disposition réputée au décès</b> du particulier (voir la section 3.5.3)?</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les particuliers <b>âgés de 18 ans ou plus</b> au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce un gain en capital qui découle de la <b>disposition d'une action admissible de petite entreprise ou d'un bien agricole ou de pêche admissible</b> (voir la section 3.5.4)?</li> <li>– Est-ce que le revenu provient d'une <b>entreprise exclue</b> (entre autres, via le test de 20 heures) du particulier pour l'année (voir la section 3.5.6)?</li> <li>– Est-ce que le revenu provient d'une entreprise qui <b>n'est pas une entreprise liée</b> du particulier pour l'année (voir les sections 3.4.1 et 3.5.5)?</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les particuliers <b>âgés de 25 ans ou plus</b> au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce que le revenu est tiré <b>d'actions exclues</b> ou est-ce que le gain en capital provient de la disposition d'une telle action (voir la section 3.5.7)?</li> <li>– Est-ce que le revenu est tiré d'un bien qui représente un <b>rendement raisonnable</b> (voir la section 3.5.8)? N.B. Le rendement doit être raisonnable dans ce cas!</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les particuliers <b>âgés de 18 ans à 24 ans</b> au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce que le revenu provient d'un <b>rendement raisonnable sur le capital indépendant</b> (voir la section 3.5.9)?</li> <li>– Est-ce que le revenu représente un <b>rendement exonéré</b> (voir la section 3.5.10)?</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les particuliers <b>âgés de moins de 25 ans</b> durant toute l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce que le revenu provient d'un <b>bien reçu en héritage</b> des parents, ou s'il est hérité de toute autre personne, le particulier est-il un étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou est admissible au montant pour personne handicapée pour l'année (voir la section 3.5.1)?</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les particuliers <b>âgés de moins de 18 ans</b> durant toute l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce un gain en capital qui découle de la <b>disposition d'une action admissible de petite entreprise ou d'un bien agricole ou de pêche admissible en faveur d'une personne qui n'a pas de lien de dépendance avec le particulier</b> (voir la section 3.5.4)?</li> </ul> </li> </ul>			